

Le Galet dans le Golfe

Bulletin de la Fédération des Motards en Colère du Morbihan

FFMC 56 BP 368 56 009 Vannes Cedex

ffmc56@wanadoo.fr

directeur de publication : Serge Lambotin

02 97 40 10 19

ISSN : 6/2006

Dépôt légal : 15 06 2006



Sommaire :

P 1 : édito

P 2 : militants= délinquants ?
motos interdites de tunnel !

P 3 : des points en moins pour le permis à points
le permis à un euro

P 4 : accidents : quelles responsabilités ?
CO2 : bravo la moto !

P 5 : vie de l'antenne et réglage des feux

P 6 : agenda, lu, vu ; entendu

P 7 : points noirs

P 8 : comment adhérer

Edito

automne 2006

La mauvaise saison commence à peine et déjà les inquiétudes pleuvent sur nos casques.

Une mesure discriminatoire à l'encontre des motards telle que l'interdiction d'emprunter le nouveau tunnel de l'A 86 (voir p 2) au prétexte que les motards stressent les automobilistes montre une fois de plus à quel point les motards, qui financent le réseau routier de leurs impôts et frais de péage au même titre que n'importe quel usager, ne sont toujours pas considérés comme des citoyens à part entière dès lors qu'ils mettent leur casque et leur blouson.

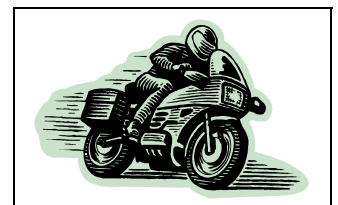
Alors que la Sécurité Routière, dans son bilan de l'année 2005, reconnaît la responsabilité des automobilistes dans la majorité des accidents incluant un motard (voir p 4), la répression reste prioritaire au détriment de la prévention et maintient une disproportion entre retraits de points de permis et fautes commises, au risque de mettre en difficulté des salariés pour qui le permis est indispensable (voir p 3)

Les chantiers de la FFMC restent donc nombreux et le militantisme plus que d'actualité, même s'il est parfois assimilé à du grand banditisme (voir p 2) ! D'ailleurs, l'obstination paie ; le permis à un euro par jour, par exemple, vient d'être étendu aux motos de plus de 125cm³ (voir p 3). C'est la preuve que les motards, quand ils sont organisés, peuvent faire entendre leur voix pour défendre leur point de vue.



La FFMC 56 se réunit le dernier jeudi de chaque mois au Bowling SuperBowl de St Avé à 20h

Ne pas jeter sur la voie publique



Militants = délinquants ?



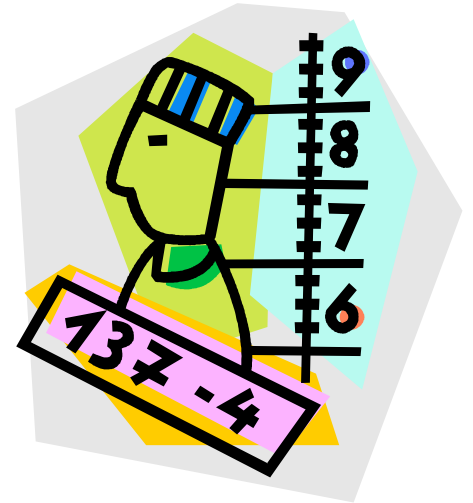
Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), créé en 1998, répertoriait au départ les criminels sexuels. Il a été étendu aux actes de terrorisme et au trafic de stupéfiants. Il vise aujourd'hui la quasi-totalité des crimes et délits. Un fichier répertoire collecte les empreintes génétiques par prélèvement salivaire, non seulement des personnes condamnées, mais aussi des personnes simplement suspectées.

Validée par la CNIL et le Conseil d'Etat, la procédure est contestée par la Ligue des Droits de l'Homme et le syndicat de la magistrature. Si le fichage de grands criminels peut être légitime, on comprend mal en effet l'extension déraisonnée de cette pratique.

Or, aujourd'hui, Le FNAEG a encore franchi un cap. Condamnés pour avoir « taggé » une barrière au cours d'une manifestation, deux militants de la FFMC 80 ont dû déposer leurs empreintes génétiques au commissariat le plus proche. Motards, militants anti OGM, syndicalistes, tous les tissus associatifs sont touchés.

Et si l'on refuse de déposer ses empreintes génétiques (conservées quarante ans !), on encourt jusqu'à 15 000€ d'amende et un an de prison. Mais alors, on échappe au prélèvement...

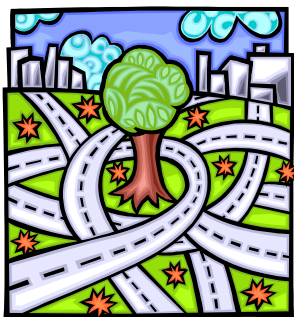
A quand le fichage ethnique ?



Motos interdites de tunnel !

Les Yvelines possèdent la seule autoroute urbaine à péage. A cela s'ajoute maintenant le seul tunnel autoroutier interdit aux motards sur l'A 86 (ouverture en 2007).

Cofiroute a annoncé son intention de ne pas autoriser les motos dans ce tunnel « stratégique » qui permettra de boucler la partie ouest de l'A 86, le super-périphérique qui ceinture la petite couronne de l'île de France.



Le concessionnaire avance pour cela plusieurs raisons, un mélange de préjugés (les motos roulent trop vite), de problèmes de cohabitation (les motos « stressent » les voitures), de méconnaissance des gabarits (les motos seraient trop hautes pour ce tunnel particulier), de crainte (les motos vont vouloir remonter les files dans des voies à largeur réduites).

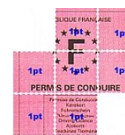
le 6/09/2006, la FFMC 78 a enfin pu présenter sa défense auprès des Ponts et Chaussées, sous la forme d'un dossier bien argumenté.

Elle fait des propositions à chacune des objections du concessionnaire qu'elle démonte point par point en s'appuyant sur des données statistiques et le code de la route. Reste à savoir si la Commission a été convaincue. Affaire à suivre sur : www.ffmc78.org

Et à Vannes ?

A Vannes, il est question d'un tunnel à Kerino. Les motos pourront-elles l'emprunter ? Là encore, il faudra rester vigilant...

Des points en moins pour le permis à points



Communiqué du bureau national de la FFMC du 10 octobre 2006

La FFMC a rencontré le jeudi 5 octobre Mr Aribaud, préfet chargé de la mission d'évaluation sur le permis à points, suite au dernier CISR (Conseil Interministériel de la Sécurité Routière).

Elle a regretté qu'une réflexion de fond sur le permis de conduire soit écartée au profit d'une mission d'évaluation aux visées à court terme.

Ainsi, il ne sera pas fait état :

- de la disproportion entre retraits de points et faute commise, notamment pour des fautes qui n'ont plus rien à voir avec la mise en danger de la sécurité d'autrui;
- du glissement sémantique de ce système qui n'a clairement plus pour vocation de faire progresser la sécurité routière mais simplement de faire respecter la règle par la sanction, tout en remplissant très efficacement les caisses de l'Etat ;
- de la vision purement technique du permis de conduire, qui ne se préoccupe pas des questions comportementales ;

- d'un système qui s'assimile à une quadruple peine, puisque au delà de l'amende et du retrait de points, un officier de police judiciaire peut décider d'une éventuelle mesure administrative de rétention du permis de conduire, qui trouverait son apogée dans l'interdiction de repasser son permis de conduire ;

- des enjeux sociaux liés au permis de conduire puisque des citoyens peuvent être amenés à perdre leur emploi, par la perte de leur permis et ce sans jamais avoir provoqué ou été responsables d'un accident ;

- de la formation continue à la sécurité routière et au partage de la route, que ce soit lors de la scolarité, du passage du permis de conduire, ou tout au long de la vie.

La FFMC demande un audit indépendant sur les résultats réels des politiques de sécurité routière, pour obtenir de vrais chiffres incontestés, définir des moyens de changer durablement l'approche de la sécurité routière, par la pédagogie et le respect.

Le permis à un euro

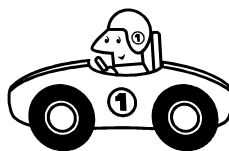


Un décret publié au Journal officiel du dimanche 17 septembre 2006 élargit le dispositif du "permis à 1 euro par jour" au permis moto de la catégorie A (plus de 125 cm3).

Il ne peut être attribué qu'une fois à un même bénéficiaire. », âgé de 16 ans au moins et de 25 ans au plus.

L'Etat répare ainsi une injustice. En effet, un premier permis qui donne éventuellement accès à un premier emploi, n'est pas forcément un permis voiture. La FFMC s'était indignée de cette différence de traitement, accentuant encore, comme s'il en était besoin, les inégalités entre motards et automobilistes.

L'article 1 du décret stipule : « Le prêt doit être exclusivement destiné au financement [...d'une] première formation [pour] l'obtention du permis de conduire soit de la catégorie A soit de la catégorie B. [...]» Le prêt ne peut être attribué qu'à une personne n'ayant jamais été titulaire du permis de conduire de la catégorie A ou B.



Le remboursement du prêt est fixé à 1 euro par jour, l'Etat payant les intérêts. L'extension du dispositif au permis moto de la catégorie A s'applique à compter du 3 octobre 2006.



Accidents : quelles responsabilités ?



des chiffres accablants

Les conducteurs automobiles sont la plus grande cause d'accidents sur d'autres usagers vulnérables. 55% des **collisions** moto contre voiture sont dues à une infraction de l'automobiliste à la priorité. Dans les **accidents corporels** voiture contre moto, le taux de responsabilité des automobilistes est écrasant : 48% contre 31% pour les motards.

Dans les villes de plus de 20 000 habitants, lors d'accidents mortels, la responsabilité des automobilistes est de 56% contre 30% pour les motards en 2005. C'est ce que révèle la dernière étude de la Sécurité Routière pour l'année 2005. Ces chiffres sont en deçà d'autres études mais ont eu le mérite de commencer à ouvrir les yeux de certains...

pour en finir avec les clichés

Des travaux du PREDIT (programme de recherche, d'expérimentation et d'innovation dans les transports terrestres conduit par les ministères de la recherche, des transports, de l'environnement et de l'industrie) complètent cette étude.

12% seulement des accidents proviennent d'un excès de confiance du motard, moins de 5% des cas sont dus à la conduite sous l'emprise d'alcool. Les causes techniques (crevaisin, déficience mécanique) sont extrêmement rares : les motards prennent soin de leur moto.

Enfin, 70% des accidents ont lieu à moins de 50km/h...

les vraies causes

Les principales causes d'accidents des 2RM relèvent d'un **défaut de perception** et/ou d'attention de l'automobiliste : absence de contrôle dans les rétroviseurs, de signalisation par les clignotants, usage du téléphone portable au volant, difficulté d'évaluation de la vitesse du 2RM...

Enfin, les **infrastructures** jouent un rôle important : dans 40% des cas graves, elles étaient mal adaptées ou mal entretenues et deviennent un facteur aggravant. A la FFM, nous nous battons contre le cliché du motard qui roule trop vite et se tue tout seul !



CO2 : bravo la moto !

Avec 122,26 g/km de CO2 maxi, la production moto se situe bien en-dessous de ce que requiert la Commission européenne, qui attend un taux de 140 g/km pour 2008 alors que le niveau moyen est actuellement de 161 g/km pour les voitures européennes. Les résultats des tests réalisés par l'ADEME montrent que, en moyenne, pour des cylindrées de 400 à 1200cm³, les motos progressent nettement plus vite que les voitures en matière d'abaissement du taux de CO2.

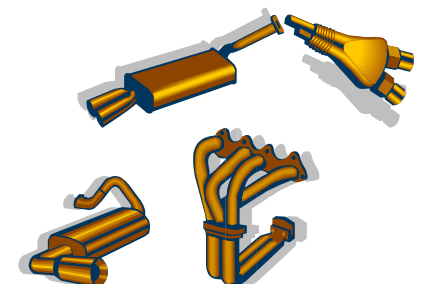
En France, selon l'ADEME, la moyenne des émissions de CO2 des voitures neuves est de 153 g/km ; soit 150 pour les diesels, qui représentent 70% des ventes de véhicules neufs, et de 163g pour les voitures à essence. Les 4X4 méritent un bonnet d'âne, avec un rejet moyen de CO2 de 229 g/km.

Des résultats bien gênants pour une Commission européenne souvent accusée par les écologistes de trop ménager le lobby de l'industrie automobile.

Et en France, le ministère de l'environnement reconnaît enfin que les deux roues à moteur émettent moins de CO2.

Voir :

http://www.ecologie.gouv.fr/evenementiel/article.php?id_article=136
article : « éco-calculateur »



ne pas jeter sur la voie publique

Vie de l'antenne : Réunion générale

L'Assemblée générale
de l'antenne aura lieu
le samedi 27 janvier 2007
au Bowling de Saint Avé
à 15 h

Objectifs de la réunion :
faire le bilan des actions menées au cours de l'année
2006 et élire un nouveau bureau.

VENEZ NOMBREUX !

MECANIQUE

Régler correctement ses phares.

Pour voir sans éblouir et luire sans éblouir.

Les motos ne sont pas toujours bien loties en matière d'éclairage. A l'approche de l'hiver, pour ne pas être surpris la nuit par un phare façon lampe de poche ou poursuite de DCA, un entretien et un réglage précis sont de mise. Le faisceau lumineux ne doit pas illuminer la chaussée à quelques mètres devant, ou au contraire la cime des arbres, ou encore le fossé de gauche.

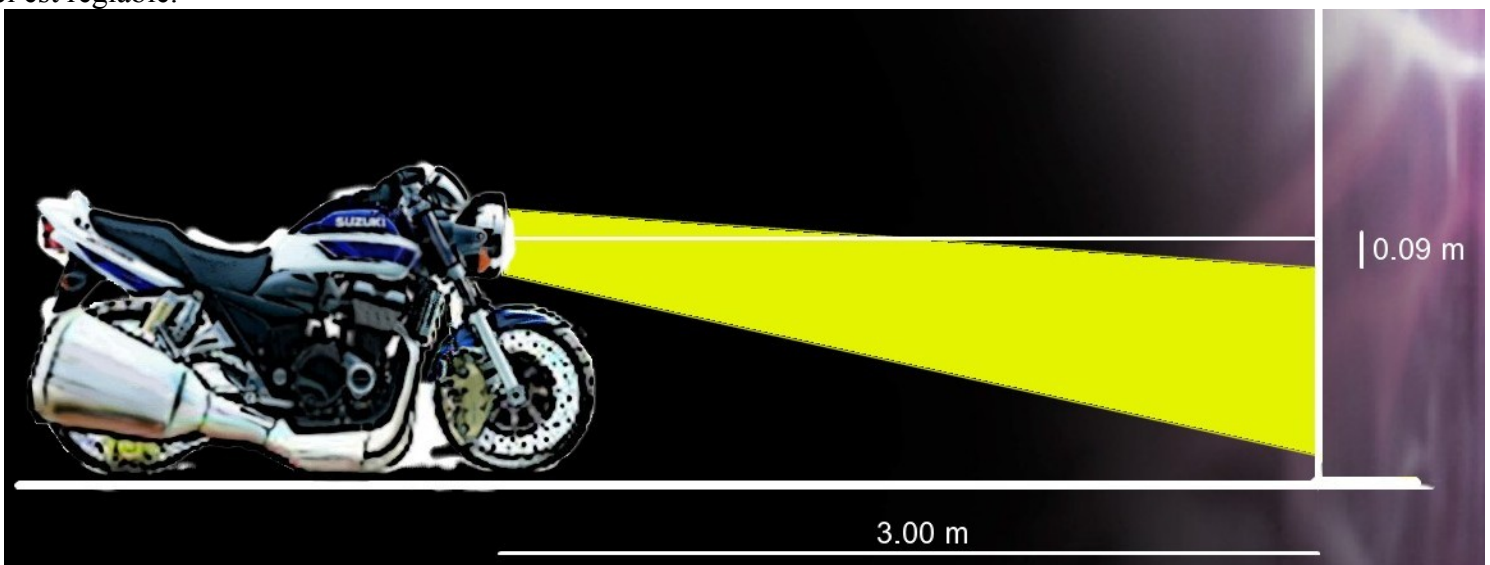
Modes de réglages.

Sur les motos les plus anciennes, il suffit de desserrer les pattes de maintien, d'orienter correctement l'optique et de resserrer. Des modèles plus récents, possèdent un réglage fin par une molette ou une vis. Les motos carénées, ont en général des molettes dans la tête de fourche qui sont souvent peu accessibles.

Mesures et réglages.

Le réglage, se fait à l'arrêt, assis sur la moto non béquillée face à un mur. Sur ce mur on aura au préalable tracé une ligne horizontale à la hauteur précise mesurée du sol au centre de l'optique. La limite du faisceau lumineux, en code, doit se situer sous cette ligne avec une pente de 3%. (Soit 9 cm si la moto est à 3 m du mur.) Pour le réglage latéral, la moto doit être parfaitement perpendiculaire à ce mur et le centre du faisceau doit être légèrement décalé sur la droite.

En moto, le réglage des feux doit être modifié en fonction de la charge transportée, principalement le passager. Un mauvais éclairage n'est qu'un des symptômes d'une moto dont la suspension est mal réglée. De même, si à l'approche de chaque virage, le freinage vous amène à éclairer le garde boue, vérifier la dureté de la fourche si celle ci est réglable.



Vu, lu, entendu

En Belgique, un hôtel pour motards

Les Belges adorent les motos et les motards. A Ostende, l'Oldtimer Motoren Museum expose des motos anciennes de tout type. Dans un musée qui se trouve dans un complexe hôtelier destiné seulement aux motards. Un loft permet de parquer les motos, bien à l'abri. Tout autour, sont disposés les chambres, un restaurant, une salle de spectacle.

Une nuit coûte 37 € ; l'hôtel accueille clubs et particuliers.

Groenedijk Motorcycle loft hotel

Groenedijkstraat 5A

8460 Oudenburg

BELGIUM

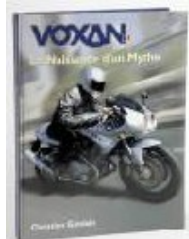
<http://www.grd.be/motorhotel/default.htm>

vu sur le site de <http://www.motomag.com>

Voxan, moto française ; la naissance d'un mythe

Voxan, moto française ; la naissance d'un mythe

Christian GUISLAIN



Ce livre de 144 pages illustré de nombreuses photos retrace l'épopée de la marque Voxan, des prototypes de 1994 fabriqués dans la petite usine d'Issoire à la compétition.

aux éditions de la FFMC

15€



Un sondage sur les motards !

Prendre la température des motards

Le sondage s'adresse aux motards et veut faire le point sur l'état d'esprit actuel des motards.

Les questions portent sur l'allumage des feux de jour pour tous les véhicules, les infrastructures routières la manière dont chacun pratique la moto...

Participez au sondage et consultez les résultats à l'adresse suivante :

http://www.demandi.fr/fr_4484_moto.php

Evénements

Téléthon 2006

L'AMS 56 organise des baptêmes moto le 03/12/2006 à Séné, le 9/12 à Arradon et Saint Avé, le 10/12 à Arradon dans le cadre du Téléthon 2006. L'AMS recherche des Sides-Car et des Trikes pour les Baptêmes. Merci de contacter le webmaster ams56.

Plus d'infos auprès de : Bruno Le Francois [par email admin.ams56@gmail.com](mailto:admin.ams56@gmail.com)

Paris Moto Show.

Les 20 au 26 Février 2006 se tiendra au Parc des Expositions Paris Le Bourget un nouveau salon de la moto, du scooter et du quad : le Paris Moto Show.

Ce salon sera organisé et monté par le groupe Option Organisation (Paris tuning Moto Show, moto Tour)

Pour en savoir plus

info@parismotoshow.com

Tél: 01 55 93 59 59 Fax: 01 55 93 59 98

des sons de motos

<http://dadesmons.chez-alice.fr/Le-son-de-la-moto.html>

Cette page est consacrée aux sons de différentes motos. Par mail, vous pouvez adresser au webmaster de nouveaux bruits.

Sur...

www.multimania.com/manfrag/sons.htm, on trouve plus de 50 sons de modèles différents à écouter chez soi .



Fédération Française des Motards en Colère du Morbihan

FFMC 56 BP 368 - 56009 Vannes cedex - ✉ : ffmc56@wanadoo.fr -

Signalement des infrastructures dangereuses.

Signalez nous les dangers "spécial motards" que vous rencontrez. Nous les communiquerons aux responsables de la voirie concernée. Si nécessaire, des actions seront entreprises en cas d'absence de prise en compte de nos remarques.

Merci d'avance pour votre aide.

Vos coordonnées: (facultatif mais sera apprécié pour une demande de renseignements complémentaires)

Nom: _____ prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____ mobile: _____ E-mail: _____

Circonstances du relevé des anomalies:

Date: _____ Heure: _____ Météo: _____

Trafic: Fluide dense Observations: _____

Type de voie:

Route nationale: Route départementale: voie express:

Autoroute à péage: Autoroute sans péage: voie communale:

Route N°: _____ ou Nom: _____

Rue: _____ En venant de : _____ en direction de: _____

A la hauteur de : _____ Point de repère: _____

Commune de: _____

Nature du danger:

Nid de poule Nb: _____ Ornière longitudinale MI: _____
 Dos d'âne Nb: _____ Ornière transversale MI: _____

Présence de:

Gravillons Eau Carburant / huile

Ralentisseur:

Trop haut trop brusque Revêtement mal adapté
 Déformé Mal signalé Observations: _____

Signalisation horizontale:

Peu visible trop lisse Trop épaisse

Glissières de sécurité:

Manquante Endommagée Non doublée Dangereuse

Virage:

Trop / Pas assez en dévers Non / pas assez signalé Sans visibilité

Carrefour:

Normal Giratoire Tourne à gauche

Terre plein central non visible Mauvaise compréhension du fonctionnement

Signalisation:

Panneaux Non visibles Manquants
 Feux Non visibles Manquants

Plaque d'égouts:

Surélevée Surbaissée mal située Glissante

Travaux:

Mal signalés Non signalés

Végétation:

Gênante Débordante

Eclairage public:

Inexistant Défectueux

Mobilier urbain:

Mal placé Agressif

La FFMC vous soutient, soutenez-la! Adhérez pour 2007!



Fiche d'adhésion à la FFMC 56

Fédération Française des Motards en Colère du Morbihan

BP 368 56 009 Vannes cedex mail : ffmc56@wanadoo.fr

Réunions : Bowling SuperBowl de St Avé le dernier Jeudi de chaque mois à 20 h

7 bonnes raisons d'adhérer !

- Pour améliorer la sécurité routière
- Pour renforcer la solidarité du monde motard
- Pour continuer à pratiquer librement sa passion
- Pour mettre au placard les mesures anti-motards
- Pour être informé de ses droits et agir pour les défendre
- Pour rejoindre un mouvement européen de défense des motards
- Pour promouvoir une formation de qualité pour la conduite 2 roues

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

N° Adhérent : Date Adhésion :

1ère Adhésion : Renouvellement :

N° Téléphone : Mail :

FACULTATIF

Date et lieu de naissance :

Profession :

Moto :

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de la FFMC 56 (36 € minimum)

Sur une cotisation de 36 €, 24 sont reversés à la Trésorerie nationale (financement de la structure salariée, frais de fonctionnement du Bureau National) et 12 € reste à la FFMC 56.

Signature obligatoire :